

GUIDE DE L'ASSURÉ

pour une complémentaire santé toujours 

simple
pratique
rapide

Votre complémentaire santé

Tout savoir, mieux comprendre votre contrat

Bienvenue chez Génération !

Génération est l'organisme gestionnaire des prestations santé, agissant pour le compte de l'assureur de votre contrat.

L'objet de ce contrat ? Accorder une prestation complémentaire aux régimes de base de la Sécurité sociale en cas de frais médicaux, chirurgicaux et d'hospitalisation.

Sont garantis tous les actes et frais courants sur la période de garantie ayant fait l'objet d'un remboursement du régime de Sécurité sociale au titre des législations **maladie, maternité, accident du travail et maladie professionnelle**, ainsi que les actes et frais non pris en charge par ce dernier, expressément mentionnés dans le tableau des garanties.

Ce document d'informations pratiques est mis à votre disposition pour vous renseigner sur les services mis à votre disposition.



PROFITER DES
SERVICES EN LIGNE



BÉNÉFICIER DU
TIERS-PAYANT



ÊTRE
REMBOURSÉ(E)

Maîtrisez vos dépenses de santé et pérennisez le niveau de vos garanties !

Le tarif de votre contrat repose sur la mutualisation.

**Les bonnes pratiques de chacun contribuent donc au maintien ou à la baisse de vos cotisations.
Soyez individuellement vigilant, vous vous y retrouverez collectivement !**

Quelques conseils

pour vous aider à maîtriser vos dépenses :

- **Suivez le parcours de soins.** Pour une meilleure prise en charge de vos dépenses de santé, choisissez votre médecin traitant et consultez-le en priorité.
- **Consultez des médecins signataires de l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM)** pour bénéficier de dépassements d'honoraires encadrés et d'un meilleur remboursement (si votre contrat est « Responsable »). Vérifiez si votre médecin est signataire de l'OPTAM sur l'annuaire santé du site Ameli.fr.
- Vous bénéficiez d'une plateforme d'achat de soins (Santéclair, Kalivia, Itélis, Carte Blanche ou Sévéane) ? **Privilégiez les professionnels de santé partenaires.** Ils vous feront bénéficier de tarifs encadrés.
- Il peut exister des écarts de prix très importants. **Demandez un ou plusieurs devis**, spécialement pour l'optique et le dentaire. N'hésitez pas à faire jouer la concurrence et à négocier les prix. Ne donnez pas le montant de vos garanties : cela peut influencer la facturation de votre praticien.
- Votre conjoint bénéficie de sa propre mutuelle ? Celle-ci doit intervenir en premier lieu dans le remboursement de ses soins.

COMMENT PROFITER DES SERVICES EN LIGNE ?



*site adapté aux personnes en situation de handicap avec  FACILITI

Accédez à de nombreux services en ligne !

La gestion de votre complémentaire santé accessible via le site* www.generation.fr ou l'appli mobile Génération.

Cliquez sur « Créer votre espace » et laissez-vous guider pour accéder à de nombreux services en ligne, comme par exemple :

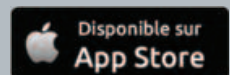
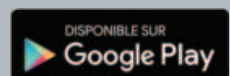
- la mise à disposition de votre attestation de Tiers-Payant Santé sur votre mobile et la possibilité de l'imprimer depuis votre espace assuré,
- la consultation de vos remboursements, la création d'alertes (notifications push) ainsi que l'archivage de vos décomptes pendant 24 mois,
- la modification de vos données personnelles (adresse, numéro de téléphone) et la possibilité d'enregistrer plusieurs comptes bancaires pour le remboursement de vos frais de santé, l'accès à des applications santé et bien-être (conseils sur l'automédication, palmarès des établissements hospitaliers, thérapie du sommeil, nutrition, calendrier vaccinal, cohérence cardiaque...),
- la géolocalisation des professionnels de santé pratiquant le tiers-payant,
- la gestion de votre télétransmission et la prolongation des droits de vos enfants,
- la possibilité d'effectuer vos demandes de prise en charge hospitalière,
- l'envoi de justificatifs (ordonnances, factures, décomptes de Sécurité sociale, attestations de droits, ...).



Votre espace assuré,
mobile tout simplement !



Découvrez l'appli mobile Génération et accédez à vos services sur mobile et tablette **où et quand vous le souhaitez !**



ENVOI DE
JUSTIFICATIFS



ATTESTATION DE
TIERS-PAYANT



CONSULTATION DE
VOS REMBOURSEMENTS



GÉOLOCALISATION DES
PROFESSIONNELS

COMMENT BÉNÉFICIER DU TIERS-PAYANT ?



Profitez du tiers-payant !

Le tiers-payant évite l'avance des frais dans la limite de vos garanties.

Présentez au professionnel de santé **vos** attestations de Tiers-Payant Santé Génération en même temps que votre carte Vitale.

Réglez uniquement votre éventuel reste à charge.

... Et en cas d'hospitalisation ?

Pour vous éviter l'avance de frais, vous devez faire une demande de prise en charge hospitalière depuis votre espace assuré (rubrique Aide et contact / Contacter Génération). Nous vous délivrerons un **accord de prise en charge sous 24h**.

Votre attestation de tiers-payant disponible à tout moment !

Accédez à votre attestation quand vous le voulez **grâce à l'appli mobile Génération**.

Localisez un professionnel de santé

près de chez vous !



Localisez un professionnel de santé près de chez vous, via le site www.generation.fr* ou l'appli mobile Génération.

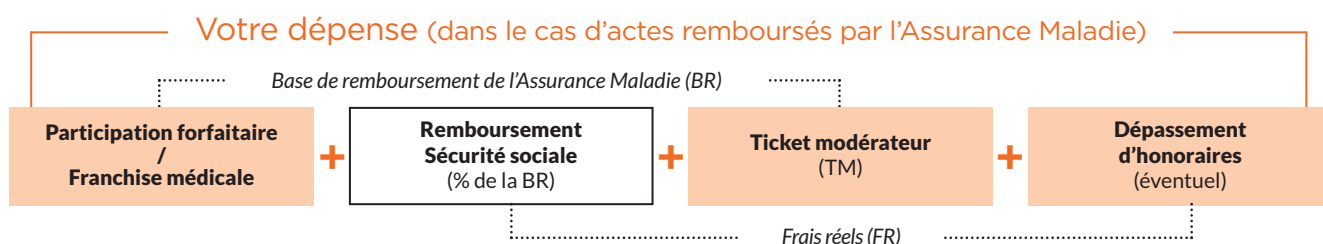
*rubrique > Services en ligne / Trouver un professionnel de santé



COMMENT ÊTRE REMBOURSÉ(E) ?



Comment s'effectue le remboursement de vos dépenses de santé ?



La Sécurité sociale vous rembourse un pourcentage de la Base de remboursement.

Génération intervient, après la Sécurité sociale, en remboursement du ticket modérateur et de l'éventuel dépassement d'honoraires, conformément aux dispositions contractuelles et réglementaires de votre contrat Frais de santé.

Vous bénéficiez de la télétransmission entre la Sécurité sociale et Génération ?

Votre bordereau de Sécurité sociale contient un message de type « *décompte transmis directement à votre organisme complémentaire* » : **vous n'avez rien à faire ! votre décompte nous est envoyé automatiquement.**

Vous ne bénéficiez pas de la télétransmission

Votre bordereau de Sécurité sociale ne comporte pas de message : **vous devez récupérer ce bordereau sur ameli.fr et nous l'adresser.**

Quels justificatifs nous adresser ?

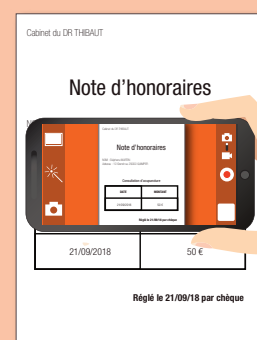
- **Pour les frais dentaires** (parodontie, orthodontie refusée), **les prothèses auditives, le grand appareillage ou la médecine douce** (ostéopathie, acupuncture,...), vous devez nous envoyer **la facture**.
- **Pour les frais d'optique** (monture, verres, lentilles, kératotomie), vous devez nous adresser **l'ordonnance ainsi que la facture**.
- **Pour les soins externes** (actes réalisés en secteur hospitalier sans hospitalisation), vous devez nous communiquer **l'avis des sommes à payer et la facture acquittée**.
- **Pour les dépassements d'honoraires** (en milieu hospitalier), vous devez nous communiquer **l'avis des sommes à payer et la facture acquittée**.

**Gagnez du temps
pour vos remboursements !**



Transmettez vos justificatifs via l'appareil photo de votre smartphone ou tablette grâce à **l'appli mobile Génération** ou via votre espace assuré*.

*vous devez conserver l'original pendant deux ans



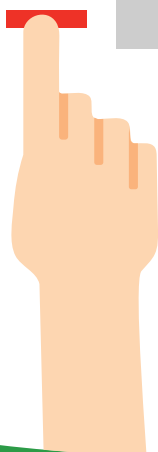
CLICK!

Vous souhaitez + d'informations ?

 YouTube



 GÉNÉRATION



Pour vous guider dans vos démarches,
vous informer...

zappez sur

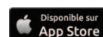
notre chaîne vidéo

www.youtube.com/c/GenerationTV



Notre site web & appli mobile

De nombreux services en ligne accessibles sur notre **site web** ou sur l'**appli mobile** Génération www.generation.fr



Notre chaîne vidéo

Des tutos pour vous permettre de gagner du temps pour vos remboursements, vous guider dans vos démarches... sur notre chaîne  **YouTube**
www.youtube.com/c/GenerationTV



Notre accueil téléphonique 24h/24 & 7j/7

02 98 51 38 00 (tarif local)

- **Gwen, notre assistante virtuelle**, vous accompagne dans vos démarches sans délai d'attente.
- **Une équipe de conseillers experts*** pour toute demande spécifique du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.

*service accessible aux personnes sourdes et malentendantes via l'appli



Notre adresse postale

Génération
29080 QUIMPER Cedex 9